

CONCOURS SUR TITRES AVEC ÉPREUVE DE PUERICULTRICE TERRITORIALE - Session 2023

RAPPORT DE LA PRÉSIDENT DU JURY, Madame Laurence BACLE

INTRODUCTION

Il s'agit du premier concours sur titres avec épreuve de Puéricultrice territoriale organisé par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.

Une convention a été établie entre les centres de gestion de l'inter-région Ile-de-France – Centre-Val de Loire confiant l'organisation de ce concours au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.

Textes de référence

Décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale

Décret n°2014-923 du 18 août modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales

Décret n°2014-1058 du 16 septembre 2014 fixant les modalités d'organisation du concours sur titres avec épreuve pour le recrutement des puéricultrices territoriales

LES MISSIONS D'UNE PUERICULTRICE TERRITORIALE

1 – Présentation du cadre d'emplois

Les puéricultrices territoriales constituent un cadre d'emplois médico-social de catégorie A. Ce cadre d'emplois comprend les grades de :

- Puéricultrice
- Puéricultrice hors classe

2 – Les missions

Les puéricultrices territoriales exercent les fonctions définies à l'article R. 4311-13 du code de la santé publique dans les régions, les départements, les communes et leurs établissements publics, dans le cadre de la protection maternelle et infantile, ainsi qu'au sein des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans relevant de ces collectivités ou établissements publics, dans les conditions fixées par les articles R. 2324-16 et R. 2324-17 du code de la santé publique.

Les puéricultrices peuvent exercer les fonctions de directrice d'établissement ou de service d'accueil des enfants de moins de six ans relevant des collectivités ou établissements publics

précités, dans les conditions prévues par les articles R. 2324-34 et R. 2324-35 du code de la santé publique.

LES CONDITIONS D'ACCES

Ce concours sur titres avec épreuve est ouvert aux candidats titulaires :

- Soit du diplôme d'Etat de puéricultrice mentionné à l'article R.4311-13 du code de la santé publique
- Soit d'une autorisation d'exercer cette profession délivrée en application de l'article L.4311-4 du même code

Pas de dispense de diplômes pour les pères et mères ayant élevé au moins 3 enfants, ni pour les sportifs, arbitres ou juges de haut niveau pour cette profession réglementée.

DONNEES CHIFFREES DE LA SESSION 2021

Session organisée par le CIG de la Petite Couronne pour l'inter-région Ile-de-France – Centre - Val de Loire

Nombre de postes ouverts au concours	Nombre de candidats admis à concourir	Nombre candidats présents à l'épreuve orale d'admission	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis	Taux de réussite au concours (admis / nombre d'inscrits)	admis/ présents à l'épreuve orale d'admission
135	440	374	16/20	134	30,45 %	35,83 %

Les notes de l'entretien variaient de 02 à 20. La moyenne générale était de 13.86 / 20.
4 candidats ont été éliminés (note inférieure à 5/20). 314 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20, soit 83.96 %.

DONNEES CHIFFREES DE LA SESSION 2023.

Session organisée par le CIG de la Grande Couronne pour l'inter-région Ile-de-France – Centre - Val de Loire

Nombre de postes ouverts au concours	Nombre de candidats inscrits (dossiers reçus)	Nombre de candidats admis à concourir	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'entretien	Seuil d'admission	Nombre de points	Nombre de candidats admis
65	186	181	155	13.50 / 20	13.50	63

Soit un taux de présence par rapport au nombre de candidats admis à concourir de 85.64 %.

A noter : 4 candidats ont renoncé à concourir avant le début de l'épreuve, soit 2.15% par rapport au nombre de candidats inscrits.

On constate entre les deux dernières sessions (2021-2023) :

- Une baisse du nombre de postes ouverts (moins de 70 postes)

- Une forte diminution du nombre de candidats admis à concourir (moins 58.86 %)
- Une stagnation du taux de présence à l'épreuve orale d'admission (85 % en 2021 pour 85.64% en 2023).

TAUX DE REUSSITE AU CONCOURS

	2021	2023
Par rapport au nombre de candidats admis a concourir	30.45 %	34.81 %
Par rapport au nombre de candidats présents à l'épreuve d'admission	35.83 %	40.65 %

Le taux de réussite global est augmentation par rapport à la session précédente, néanmoins le niveau de préparation des candidats n'a pas été optimal pour cette session 2023 probablement en raison de la situation sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. En effet, les candidats(es) n'ont pas bénéficié des formations ou stages nécessaires suite à l'obtention de leur diplôme.

PROFIL DES 186 CANDIDATS(ES) INSCRITS(ES) – SESSION 2023

Ce cadre d'emplois attire toujours très majoritairement les femmes : elles sont 98.92 % (184) pour 1.08 % (2) d'hommes.

Le(la) candidat(e) le(la) plus jeune inscrit(e) à ce concours est âgé(e) de 22 ans, le(la) plus âgé(e) a 57 ans, et l'âge moyen des candidats(es) est de 33 ans.

38.17 % des candidats(es) inscrits(es) ont moins de 30 ans, 44.09 % ont entre 30 et 39 ans, 15.59 % entre 40 et 49 ans, 2.15 % ont plus de 50 ans.

Les candidats(es) sont à 46.78 % domiciliés(ées) en Région Ile-de-France, 17.74 % sur le territoire de la Grande Couronne (départements 78, 91, 95) mais il convient de préciser que cette statistique est effectuée sur l'adresse personnelle des candidats(es) au moment de leur inscription au concours. Les 53.22 % candidats(es) restants(es) résident en région dont 10 candidats(es) sont ultramarins.

89.78 % des candidats(es) inscrits(es) sont titulaires d'un niveau de diplôme correspondant à un grade de catégorie A (bac + 3 et plus).

Les candidats(es) indiquent pour 10.75 % ne pas avoir suivi de préparation spécifique auprès d'établissements publics ou privés et 40.8 % qu'ils(elles) se sont préparés(ées) seuls(es) à l'épreuve de ce concours.

42.47 % des candidats(es) déclarent avoir suivi une préparation au concours auprès du CNFPT et 0.54 % auprès du CNED.

Enfin, 5.38 % des candidats(es) n'ont pas renseigné cette rubrique.

PROFIL DES 155 CANDIDATS(ES) PRESENTS(ES) A L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION – SESSION 2023

Les femmes sont majoritairement présentes sur ce cadre d'emplois, et donc lors de l'épreuve orale d'admission, elles sont 98.71 % (153) pour 1.29 % (2) d'hommes.

Le(la) candidat(e) le(la) plus jeune présent(e) lors de l'épreuve orale d'admission est âgé(e) de 23 ans, le(la) plus âgé(e) a 57 ans, et l'âge moyen des candidats(es) est de 34 ans.

38.71 % des candidats(es) inscrits(es) ont moins de 30 ans, 45.81 % ont entre 30 et 39 ans, 14.19 % entre 40 et 49 ans, 1.29 % ont plus de 50 ans.

Les candidats(es) sont à 47.74 % domiciliés(ées) en Région Ile-de-France, 20.00 % sur le territoire de la Grande Couronne (départements 78, 91, 95) mais il convient de préciser que cette statistique est effectuée sur l'adresse personnelle des candidats(es) au moment de leur inscription au concours. Les 52.26 % candidats(es) restants(es) résident en région dont 6 candidats(es) sont ultramarins.

86.45 % des candidats(es) inscrits(es) sont titulaires d'un niveau de diplôme correspondant à un grade de catégorie A (bac + 3 et plus).

Les candidats(es) indiquent pour 10.32 % ne pas avoir suivi de préparation spécifique auprès d'établissements publics ou privés et 39.35 % qu'ils(elles) se sont préparés(ées) seuls(es) à l'épreuve de ce concours.

44.52 % des candidats(es) déclarent avoir suivi une préparation au concours auprès du CNFPT et 0.65 % auprès du CNED.

Enfin, 5.16 % des candidats(es) n'ont pas renseigné cette rubrique.

ADMISSION – NIVEAU ET PROFIL DES CANDIDATS(ES) ADMIS(ES)

Sur les 181 candidats(es) autorisés(ées) à participer au concours, 155 étaient présents(es) lors de l'épreuve orale d'admission qui s'est tenue du lundi 6 au vendredi 10 février 2023.

L'épreuve s'est déroulée dans les locaux de Centrex à Noisy le Grand (93).

3 sous-jurys de 3 personnes chacun ont été constitués chaque jour.

Chaque sous-jury d'entretien du concours était composé de

- un(e) élu(e)
 - un(e) fonctionnaire territorial(e)
 - un(e) personnalité qualifiée
- dont un(e) président(e) qui est toujours l'élu(e).

Nouveauté : les jurys avaient à disposition un PC afin de saisir les bordereaux en ligne sur une plateforme sécurisée.

Aucun incident particulier n'est à signaler durant le déroulement de cette épreuve.

EPREUVE D'ADMISSION

Ce concours comporte une unique épreuve orale d'admission qui consiste en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

Durée : 25 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé

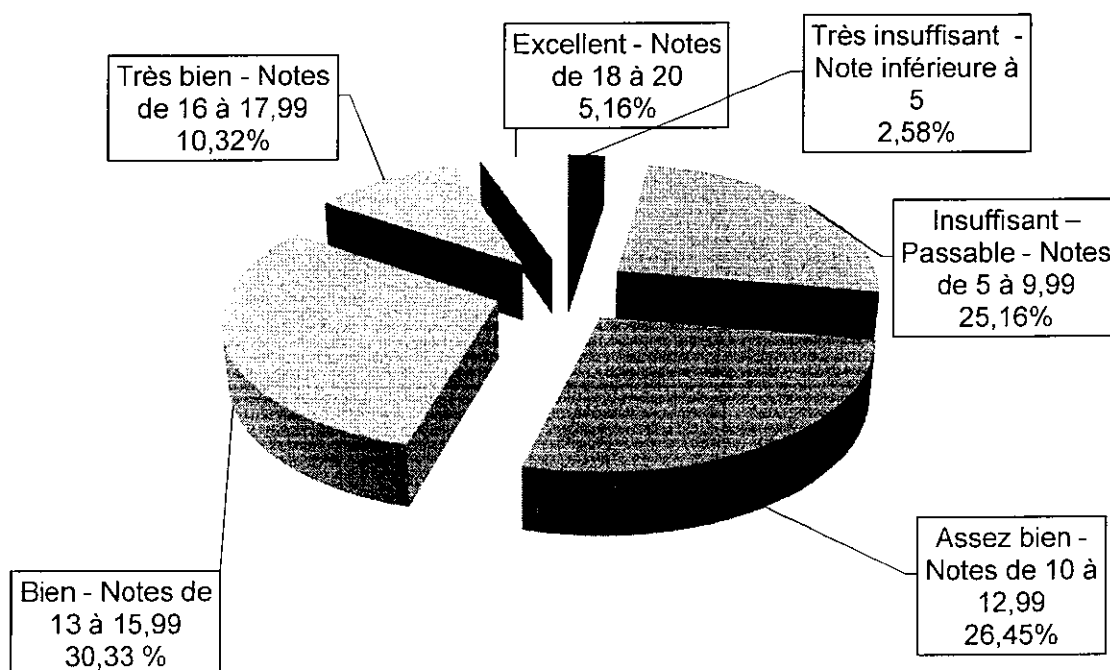
Toute note inférieure à 5/20 entraîne l'élimination du candidat.

Nombre de candidats admis à concourir	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	Note + haute	Note + basse	Nombre de notes \geq à 10	Moyenne
181	155	19.50	03	112	12.21

Il est à noter que 4 candidats(es) sur les 155 présents(es) ont obtenu une note éliminatoire, soit 2.58 %.

La meilleure moyenne est de 19.50/20.

DETAIL DES NOTES D'APRES LA COTATION DE L'EPREUVE ORALE



	Nombre de notes	Pourcentages
Excellent de 18 à 20	8	5.16 %
Très bien de 16 à 17,99	16	10.32 %
Bien de 13 à 15,99	47	30.33 %
Assez bien de 10 à 12,99	41	26.45 %
Insuffisant de 5 à 9.99	39	25.16 %
Très insuffisant de 0 à 4.99	4	2.58 %
Total	155	100.00 %

RESULTATS D'ADMISSION

Nombre de postes ouverts au concours	Nombre de candidats admis à concourir	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis
65	181	155	13.50 / 20	63

PROFIL DES 63 CANDIDATS(ES) ADMIS(ES)

Pour la session 2023, 98.41 % des candidats admis sont des femmes (elles représentent 98.91 % des candidats admis à concourir) et 1.59 % des hommes (ils représentent 1.09 % des candidats autorisés à concourir). Les femmes ont proportionnellement un meilleur taux de réussite à ce concours que les hommes.

Le(la) plus jeune candidat(e) admis(e) a 22 ans, le(la) plus âgé(e) 56 ans et l'âge moyen des candidats(es) admis(es) est de 36 ans.

42.86 % des candidats(es) admis(es) ont moins de 30 ans, 44.44 % ont entre 30 et 40 ans et 12.70 % ont entre 40 et 49 ans.

Les candidats(es) admis(es) sont domiciliés en Ile-de-France (ressort géographique du centre organisateur), à hauteur de 47.62 % et 52.38 % en Région.

88.89 % des candidats(es) admis(es) sont titulaires d'un niveau de diplôme correspondant à un grade de catégorie A (bac + 3 et plus).

34.93 % des candidats(es) admis(es) déclarent n'avoir suivi aucune préparation spécifique auprès d'un établissement public ou privé (préparation personnelle), 47.63 % avoir préparé le concours auprès du CNFPT et 1.59 % auprès du CNED. 15.67 % des candidats(es) n'ont pas renseigné cette rubrique.

Profil de la candidate ayant obtenu la meilleure moyenne du concours

Il s'agit d'une femme de 37 ans, domiciliée en Ile-de-France, contractuelle dans un Conseil Départemental, depuis moins d'1 an, titulaire d'un diplôme d'Etat d'infirmière puéricultrice. Elle déclare avoir suivi la formation auprès du CNFPT. Elle a obtenu la note de 19.50 / 20.

EVALUATION DES OUTILS DE SELECTION

EPREUVE ORALE D'ADMISSION

LES CRITERES D'EVALUATION

1) Présentation du (de la) candidat(e) de sa formation et de son projet professionnel – 5 mn au plus

Exposé clair et cohérent ; plan annoncé et suivi

Formation clairement exprimée (Les compétences peuvent également être abordées)

Projet professionnel clairement exprimé

2) Aptitude à exercer les missions et capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial – 20 mn

Le jury pourra recourir à des questions ou des mises en situation.

Connaissance et maîtrise des missions

Aptitude à l'encadrement et à la conduite de projets

Connaissance de l'environnement professionnel et territorial, capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel

Tout au long de l'entretien : motivation, posture professionnelle et potentiel

Réel intérêt pour un poste de puéricultrice territoriale ; la personne est au cœur de sa préoccupation

REMARQUES DES MEMBRES DU JURY

Niveau des candidats

Points forts (pour les meilleurs(es) candidats(es)) :

Connaissances du métier.

Bonne maîtrise de l'encadrement.

Les présentations des candidats(es) sont globalement préparées.

L'enfant et sa famille sont souvent au cœur des préoccupations du (de la) candidat(e).

Une réelle motivation, les candidats(es) sont passionnés par l'exercice des missions du cadre d'emplois.

L'empathie, la volonté d'apporter des connaissances et d'accompagner les familles. Une réelle volonté de vouloir « bien-faire ».

La conduite de projet est connue et maîtrisée

Points faibles (pour les moins bons(bonnes) candidats(es)) :

L'environnement territorial n'est pas ou peu connu.

La posture managériale est souvent théorique.

La présentation n'est pas suffisamment préparée.

La formation n'est pas mise en avant lors de la présentation.

Un manque d'ouverture sur les missions de la puéricultrice dans la fonction publique territoriale.

L'absence de projet professionnel construit. Ce concours n'est pas une simple démarche administrative.

Un manque de vocabulaire professionnel et technique est constaté.

REMARQUES GENERALES SUR LES OUTILS PEDAGOGIQUES MIS A DISPOSITION DU JURY

Les outils pédagogiques sont jugés adaptés, pertinents. Ils permettent une ouverture sur la diversité des sujets potentiels à aborder, des thèmes variés et une objectivation de la notation entre les différents sous-jurys.

Concernant la saisie des bordereaux sur la plateforme sécurisée, la dématérialisation du bordereau permet au jury de mieux étayer les commentaires et de « compiler » les avis de l'ensemble des membres du jury. Cela permettra au candidat d'avoir une meilleure compréhension de la note attribuée.

QUELQUES CONSEILS AUX FUTURS CANDIDATS

Les candidats(es) gagneraient grandement à lire la note de cadrage de cette épreuve orale et de se préparer à ce concours.

Les candidats(es) doivent acquérir des connaissances dans le domaine professionnel (exemple Loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants = Loi TAQUET) mais également dans le domaine de l'environnement territorial.

Les candidats(es) doivent avoir une approche transversale de leur environnement de travail. Ce concours de catégorie A suppose que les candidats(es) se positionnent en qualité d'encadrant(e), et soient en capacité de répondre à des problématiques de management. Afin de réussir cette épreuve, il faut acquérir un vocabulaire professionnel indispensable à ce niveau, et notamment sur l'environnement territorial. De plus, les candidats(es) doivent se tenir au fait des évolutions réglementaires et législatives, en faisant une lecture régulière de la presse spécialisée.

CONCLUSION

La session 2023 de ce concours de Puéricultrice territoriale s'est déroulée dans de bonnes conditions et a permis la mise en place pour le CIG de la grande couronne de la dématérialisation de l'épreuve orale.

Beaucoup de candidats(es) sont insuffisamment préparés(ées) pour cette épreuve orale. Certains(es) pensent, à tort, que la professionnalisation de celle-ci et leur expérience professionnelle suffisent à les dispenser de se documenter notamment en prenant connaissance de la note de cadrage où sont mentionnés avec précision les attendus du jury.

Les formations d'infirmière et de puéricultrice ont la spécificité d'utiliser des apports théoriques et des périodes de stages. Les candidats(es) diplômés(ées) entre 2020 et 2022 ont soit eu une formation incomplète (visioconférence à la place de stages) soit une entrée dans la vie professionnelle non accompagnée. Cette situation se ressent au regard du faible niveau de certains(es) candidats(es). De même, les candidats(es) sont plus fragiles ou moins affirmés(ées) sur la posture professionnelle et leur positionnement.

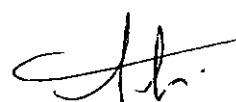
Lors de cette session, le jury a pu sélectionner des candidats(es) très motivés(ées), préparés(ées) avec une réelle volonté de se consacrer au service public, un vrai sens de l'intérêt général et une valorisation de leur métier au sein de l'institution publique.

Le jury a ressenti un réel engagement dans la mission de puéricultrice territoriale étayée par une bonne connaissance des outils et des réseaux.

Le jury a tout au long de cette session eu pour objectif principal de sélectionner des lauréats(es) de qualité qui sont ou seront les futurs cadres de nos collectivités territoriales.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres du jury pour la qualité de leur travail, leur disponibilité, leur sens du service public et l'investissement dont ils ont fait preuve pour que la Fonction Publique Territoriale puisse recruter des collaborateurs(trices) de qualité.

La Présidente du jury



**Laurence BACLE,
Adjointe au Maire,
Mairie de Villiers-Saint-Frederic**